



Au milieu du dix-neuvième siècle, le Bas-Canada était encore tout entier rivé à l'artisanat et sa population encore très modeste en nombre. Cependant, c'est à peu près à cette époque que l'expansion a débuté; pour nous en rendre compte, il a suffi de considérer que toute la Basse-Ville de la Cité de Québec, n'était composée que d'une seule paroisse. En effet, la paroisse St-Roch fondée en 1829, s'étendait alors jusqu'aux municipalités de la banlieue nord que nous connaissons aujourd'hui. Cette situation a duré près de vingt-cinq ans, après quoi il a fallu opérer une première subdivision qui a été suivie de plusieurs autres à intervalles assez rapprochés.

On peut donc affirmer que ce phénomène a été causé par un accroissement démographique assez rapide qui s'est amorcé vers 1840. Une partie de cette population trouvait de l'emploi dans les chantiers de construction navale à l'embouchure de la rivière St-Charles, lesquels chantiers étaient très florissants dans ce temps-là. Cependant, la majorité tirait leur subsistance d'entreprises à caractère artisanal qui se sont multipliées au même rythme que la population. De celles-ci, très peu subsistent de nos jours. Certaines n'ayant pu tenir le coup devant la concurrence, d'autres ayant été balayées par les diverses crises économiques qui sont survenues au cours du siècle écoulé depuis. Parmi les rescapés, nous en étudierons une qui a su louvoyer à travers les écueils, grâce à une adaptation constante à toutes les situations; il s'agit de la Compagnie Germain Lépine Ltée, spécialiste depuis au-delà de 120 ans dans les services funéraires et ambulanciers.

Nous verrons d'abord tout ce qui concerne la mise sur pieds de cette entreprise: cause, conditions économiques de l'époque et de l'entreprise, organisation. Nous tenterons ensuite de retracer les diverses étapes de son évolution, c'est à dire les événements qui ont jalonné son histoire; succession des dirigeants, modifications internes, désastres qui l'ont affectés en bien ou en mal.

Notre dernier sujet d'étude consistera dans les problèmes actuels de la compagnie: organigramme, personnel, administration, gestion, coûts de productions. La maison Germain Lépine a comme source éloignée, l'arrivée en Nouvelle France, vers 1680, des frères Le Gris dit l'Épine: Adrien, Jean et Claude. Ceux-ci sont parmi les quelque cent trente colons français, originaires de l'Île de France, qui, à cette époque, vinrent s'établir ici. Cependant, des trois c'est Jean qui est l'ancêtre proprement dit du fondateur de l'entreprise; ce dernier, en effet, constitue la cinquième génération de la famille Lépine au Québec.

Né dans la paroisse St-Roch de Québec, en 1821, Germain Lépine devient orphelin dès l'âge de onze ans; il se voit donc dans l'obligation d'assurer lui-même sa subsistance. C'est ainsi qu'il entre au service du célèbre ébéniste Québécois, Vallière, chez qui il acquiert une solide expérience dans l'art de travailler le bois; il y cultive surtout ses talents de meubliers. Fort de ce bagage de connaissances, en 1844, il décide de partir à son compte un petit établissement de confection de meubles, au numéro civique 49, rue St-Vallier, immeuble qui abrite encore aujourd'hui, les bureaux de la compagnie.



À cette époque, les services funéraires sont tout ce qu'il y a de plus simple, à comparer avec ce que nous connaissons aujourd'hui. On a coutume tout d'abord de confectionner le cercueil aux dimensions du défunt; c'est pourquoi, on a tout simplement recours aux menuisiers et aux meubliers qui n'ont qu'à construire une boîte très simple, après avoir pris les mesures du corps à ensevelir. L'embaumement est inconnu à cette époque; de plus, on ne place la dépouille mortelle dans le cercueil que la matin des funérailles. Enfin, on maintient les défunts en chapelle ardente, à leur domicile, jusqu'à ce moment.

C'est donc parce qu'il est meublier, que Germain Lépine s'initie aux services funéraires; aussi, un an après l'ouverture de son établissement, il prend sur lui d'acquérir des voitures funéraires et divers articles connexes. On s'accorde généralement pour faire remonter à ce moment, la fondation de la compagnie Germain Lépine Ltée. Cet évènement coïncide avec un autre fait historique, mais beaucoup plus sombre celui-là; il s'agit de la première grande conflagration qui détruit quelque mille deux cent habitations du quartier Saint-Roch. Ce désastre a une très grande incidence sur l'entreprise naissante, non pas en raison du nombre des victimes, celui-ci est très minime, mais parce que le fondateur est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la reconstruction, étant menuisier. En effet, il a le don de se faire apprécier par sa générosité, tant en multipliant ses gestes bénévoles qu'en organisant une souscription au profit des sinistrés.

Germain Lépine consolide l'année suivante, soit en 1846, la fondation de son entreprise de pompes funèbres, par l'achat de la propriété qui abrite sa fabrique de meubles. Il acquiert celle-ci pour le prix de cent vingt-cinq livres, dont vingt-cinq payable comptant et la différence à raison de dix livres par année. Bien qu'il accorde de plus en plus d'importance aux services funèbres, il continue tout de même à exercer son métier de meublier.

Il ne conserve pas longtemps le monopole dans le domaine des pompes funèbres, puisque dès 1860, une entreprise similaire voit le jour à Québec. C'est pourquoi, en homme d'affaires pratique, il décide de se consacrer entièrement à ce métier, en discontinuant la fabrication de meubles. De plus, cette année-là, il fait l'acquisition des premiers corbillards munis de fenêtres vitrées, tout en rénovant ses services funéraires et donnant de l'expansion à sa fabrique de cercueils. Enfin, la renommée de la maison Lépine se consolide petit à petit, par le fait même qu'elle se voit confier les funérailles des hauts dignitaires religieux et civils de cette époque. Mais, le fondateur doit aussi assurer la continuation de son entreprise, et, dans ce but, il initie ses deux fils, Germain et Elzéar, à ses affaires ; le premier devant prendre la succession de son père, alors que l'autre ouvrira une firme analogue dans le nouveau quartier Saint-Sauveur, à son propre compte cependant.

En 1897, après avoir consacré cinquante-deux ans de sa vie à son oeuvre, et étant assuré de l'avenir de celle-ci, Germain Lépine (père) prend la décision de se retirer à Charlesbourg, dans une propriété acquise récemment, confiant l'entreprise à son fils aîné; ce dernier par contre, doit se rendre à certaines conditions stipulées par l'acte de donation. En effet, ce contrat engage le donataire à payer trois cent dollars annuellement à chacun des donateurs, c'est à dire son père et sa mère, « leur vie durant ».



En outre, « les dits donateurs se réservent, leur vie durant, le droit de se servir d'un cheval et d'une voiture à demande, pendant toute saison, avec attelage complet, le tout au choix des dits donateurs; lequel cheval sera nourri, entretenu, attelé ou harnaché à demande, par le donataire ou ses employés, sur les immeubles ci-dessus décrits. »

A ce moment, la maison Lépine a déjà acquis passablement d'importance en ce qui concerne les immeubles, grâce à son fondateur qui a fait siennes plusieurs propriétés adjacentes, en plus de construire un hangar pour le bois et des remises pour le foin et les voitures d'hiver ou d'été. Quant à l'équipement, disons qu'elle a en sa possession, à la retraite de son fondateur, une dizaine de corbillards, douze chevaux et deux poneys. C'est le premier mai 1899 que survient la mort de Germain Lépine (père), celui-ci léguant à son unique fille les propriétés privées non comprises dans les actifs de la firme " G. Lépine."

Germain Lépine (fils), né en 1845, complète son cours primaire en poursuivant ses études à l'Académie Commerciale, où il acquiert la formation théorique nécessaire pour succéder à son père; à vingt-cinq ans, il épouse Malvina Racicot, qui, à la mort de son mari, prendra la relève à la tête de la compagnie. On peut dire que Germain il est à la hauteur de la tâche, puisque sous sa "présidence", l'entreprise " Lépine Enrg." connaît un prodigieux essor. En effet, à cette époque ses services sont requis assez fréquemment, surtout par les résidents de la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde; c'est que, des quartiers de roc se détachent de temps à autre du Cap Diamant, décimant la population de ce quartier, dont les résidences s'élèvent au pied de la falaise. Les désastres font généralement au-delà de dix victimes à chaque occasion, et on a toujours recours à la maison "Lépine", dans ces moments-là. De plus, en 1898, c'est à cette même entreprise que l'on confie les obsèques du Cardinal Tachereau, geste qui consolide davantage la renommée de la firme.

L'année 1914 est l'occasion pour Germain des réalisations immobilières; en effet, il prend sur lui de démolir les vieilles remises en bois, érigées par son père, pour tout rebâtir, mais cette fois c'est un édifice en brique de trois étages, beaucoup plus étendu que les bâtisses précédentes. Cette construction est conçue pour tout abriter; garage, écuries, remises, en plus de l'outillage nécessaire à une fabrique de cercueils pouvant loger une quinzaine d'employés, et capable d'entrer en concurrence avec les firmes spécialisées dans ce domaine. Cette date est également synonyme de « grippe espagnole », maladie qui fait passablement de ravage au sein de la population québécoise; là encore, la « Maison Lépine » a beaucoup à faire. Cependant, l'année suivante est témoin d'un des événements les plus importants dans l'histoire de la compagnie Germain Lépine Limitée; il s'agit du naufrage du paquebot transatlantique de la firme Canadian Pacific: « Empress of Ireland », qui coule au large de Rimouski, après être entré en collision avec un autre navire. Au delà de mille passagers et membres d'équipage perdent la vie dans ce désastre; une grande partie des corps de ceux-ci n'ont pu être remontés à la surface. Cependant, Germain voit son entreprise chargée de l'ensevelissement de la majorité des cadavres récupérés, soit tout près de quatre cents; or, on compte plusieurs étrangers parmi ceux-ci, et il faut, par le fait même, les expédier outre-mer, dans leurs patries respectives.



Cet évènement constitue donc pour « Germain Lépine » une preuve indéniable qu'elle est reconnue comme la meilleure dans son domaine; c'est en même temps une occasion unique de se faire connaître non seulement à travers la province, mais également à l'extérieur du pays. Deux ans plus tard, la maison Lépine perd son second président; ce dernier meurt accidentellement par suite d'une mauvaise chute à son domicile.

C'est en raison de cet évènement que l'épouse de Germain Lépine fils, est appelée à prendre les rênes de l'entreprise; elle demeure officiellement seule dirigeante durant quatre ans. En effet, au mois de janvier 1921, à la suite des dispositions de la nouvelle loi des compagnies de Québec, on décide de constituer en compagnie privée la « Maison de Commerce Germain Lépine Enregistrée » dont la raison sociale devient Germain Lépine Limitée. Selon les lettres patentes, la nouvelle société par action est la propriété de cinq actionnaires: Madame Germain Lépine, présidente; trois de ses fils : Adélar, vice-président et gérant, Henri-Jules, gérant-adjoint, Gustave, surintendants, et un comptable, Donat Paquet, secrétaire-trésorier. La nouvelle compagnie est autorisée par ces mêmes documents non seulement à dispenser des services funéraires en général, mais elle peut également agir comme manufacturier et commerçant, en gros et en détail, de cercueils de toute composition. Il lui est en outre permis d'avoir tous les comportements d'une entreprise de coupe de bois, c'est à dire, « Acheter, améliorer, maintenir, posséder, acquérir ou prendre à bail des terrains ou bâtisses et d'y construire, ériger, bâtir ou améliorer ou avoir à bail et mettre en opération des moulins à scie ou tous autres moulins. Acheter toutes limites à bois ou coupes de bois jugées nécessaires et faire sous toutes ses formes le commerce de bois et, à cette fin, posséder des cours à bois ». (1) Toujours selon les lettres patentes, le capital autorisé est fixé à deux cent mille dollars divisés en deux mille actions. C'est au début de cette nouvelle administration que sont acquis les premiers corbillards-automobiles, en même temps que l'on inaugure le service d'ambulances motorisées. Par contre, la même équipe dirige les destinées de la compagnie, lorsque survient la terrible crise de 1929, qui porte un dur coup à l'entreprise. C'est que cette dépression laisse derrière elle une foule de comptes, qui ne seront jamais payés; pour cette raison, on doit opérer à perte durant quelques années.

A peine remise de la dépression, la « Maison Lépine » subit un autre choc, quelques années plus tard, soit en 1937, par la mort de sa présidente. Selon les dernières volontés de celle-ci, toute la compagnie Germain Lépine Limitée échoit à son fils Jules, qui décide alors de s'adjoindre avec ses trois fils aînés: Julien, comme vice-président, (1) Extrait tiré des lettres patentes de 1920 (Germain Lépine Ltée). Léopold au poste de secrétaire trésorier, et Robert, agissant comme surintendant. Cependant, cette décision de Madame Germain Lépine, n'a pas l'heur de plaire à ses deux autres fils, Adélar et Gustave, qui étaient actionnaires au même titre que leur père, dans la compagnie formée en 1920. Aussi, décident-ils de s'unir tous deux pour fonder leur propre entreprise de services funéraires, dont l'existence sera passablement courte; cependant, tout compte fait, étant donné qu'il a été initié très jeune aux affaires de son père et qu'il a acquis un certain bagage de science, ayant fréquenté lui aussi l'Académie Commerciale, Jules possède des connaissances théoriques et pratiques adéquates pour assumer la direction de la compagnie. La mise à profit de ces qualités constitue précisément l'impulsion qui va faire progresser sensiblement la firme au cours des années subséquentes.



Ainsi, en 1941 la compagnie Germain Lépine Limitée se porte acquéreur de sa première résidence funéraire, sise sur la rue Saint-Cyrille; cet achat est suivi d'un autre quelques mois plus tard, mais cette fois, il s'agit d'une propriété de la basse-ville, du quartier Limoilou plus précisément. L'année 1948 représente une autre étape importante pour l'entreprise, puisque ses administrateurs décident de la réformer; en effet, Jules admet alors son quatrième fils Gabriel comme actionnaire, et de nouvelles lettres patentes sont émises. Ces dernières renferment presque toutes les mêmes dispositions que les précédentes, sauf que le capital autorisé est abaissé de deux cent mille à cent vingt-cinq mille dollars. Cependant, à moins d'un an d'intervalle, un autre évènement majeur survient, mais désastreux pour la compagnie celui-là; il s'agit de l'incendie qui ravage presque complètement le gros édifice érigé à peine trente-cinq ans plus tôt.

On continue malgré tout à assurer tant bien que mal les services funéraires et ambulanciers, durant la période de reconstruction, la bâtisse abritant l'administration ayant été épargnée. L'immeuble est alors refait tel qu'il était avant le sinistre; ce qui semble préférable, en raison du fait que les murs extérieurs sont encore intacts, étant faits de briques. À cette même époque, on fait appel à la compagnie pour une tâche tout à fait inusitée et passablement ardue pour ses employés; elle doit récupérer et ensevelir les corps des victimes d'un désastre aérien, survenu dans une région montagneuse, sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, près de la Malbaie. Le travail est très pénible, non seulement à cause de la difficulté d'accès de cette région, mais aussi en raison du fait que la chute de l'avion concerné est due à l'explosion d'une bombe à son bord, ce qui rend extrêmement difficile la récupération et l'identification des victimes.

1951 est témoin du décès d'un autre président de l'entreprise, qui, par le fait même, passe aux mains de la quatrième génération. En effet, en mourant, Jules transmet, par voie testamentaire, la direction de la compagnie à ses fils; ceux-ci se répartissent alors les charges de l'administration, ayant soin de confier à Julien, l'aîné, le poste de président, fonction qui lui revient de droit. La nouvelle administration entend bien ne pas maintenir stagnante l'oeuvre de ses prédécesseurs; c'est ainsi que l'année suivante, la compagnie Germain Lépine Limitée acquiert la plus vieille maison de pompes funèbres du quartier Saint-Sauveur, S Wilfrid Laberge Enrg., dont elle fait sienne l'unique résidence funéraire, sise sur la rue des Oblats. A peine douze mois s'écoulent, qu'un autre immeuble vient s'ajouter aux actifs de l'entreprise; il s'agit, cette fois, d'un édifice assez imposant, situé sur le Chemin Ste-Foy, et abritant une firme concurrente plutôt restreinte. Moins de deux ans plus tard, on prend la décision d'ouvrir une succursale dans la municipalité de Québec-Ouest; mais là, on juge préférable de louer l'immeuble, plutôt que de se lancer dans un nouvel achat, étant donné les nouvelles acquisitions des mois précédents. C'est à peu près cette année-là que la compagnie consent à se départir de ses chevaux, ceux-ci n'étant presque plus utilisés depuis quelques années; c'est que, depuis l'avènement des voitures motorisées, on utilisait dans les cortèges funèbres, soit les corbillards-automobiles, soit la traction animale, selon le choix du client. Or, ces dernières années, la popularité du second moyen a considérablement baissé; c'est pourquoi, son maintien devenu un luxe.



Après un court répit, l'entreprise reprend son attitude expansive, en 1958 par l'achat d'un terrain, dans les limites de la cité de Sainte-Foy, en vue d'y ériger plus tard un nouveau salon funéraire; néanmoins, ce projet s'avère inutile puisque, au bout d'un certain temps, le conseil municipal juge à propos de s'accaparer le lopin de terre, par expropriation. Par contre, à peine un peu plus de trois ans se passent après cette transaction que Germain Lépine Ltée se porte acquéreur d'une autre entreprise, spécialisée dans les services funéraires, Charles Cloutier Enr; ce geste lui vaut non seulement le roulant de la firme concernée, ainsi qu'une bâtisse sur le Chemin Saint-Louis à Sillery, mais également sa raison sociale; cependant, cette même année est assombrie par la mort du président de la compagnie; or, selon un règlement de cette dernière, il est convenu qu'au décès d'un des actionnaires, les parts de celui-ci doivent être partagées entre les survivants, moyennant rachat à ses héritiers. Ainsi, les détenteurs d'actions sont maintenant réduits à trois, nombre minimum requis par la loi des compagnies de Québec. La disparition de Julien amène évidemment une nouvelle redistribution des fonctions au sein du conseil d'administration: Léopold accède à la présidence et à la gérance, étant le suivant dans l'ordre d'ânesse, Robert devient vice-président et secrétaire alors que Gabriel assume la charge de trésorier. Cette équipe continue à suivre la ligne de conduite maintenue par l'entreprise jusqu'à ce jour: c'est-à-dire aller toujours de l'avant par l'expansion et en améliorant constamment la qualité de ses services.

C'est ainsi qu'une autre preuve de confiance est donnée à Germain Lépine Ltée à l'été de 1963, lorsqu'elle se voit choisie pour prendre charge des victimes, au nombre d'une trentaine, du naufrage du cargo « Tritonica », qui sombre dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de Baie-Saint-Paul. Là encore, on compte plusieurs étrangers, dont il faut expédier les corps dans leur pays natal respectif, ce qui constitue une occasion de plus pour la compagnie d'accroître sa renommée, et dans la province de Québec et à l'étranger. Cette année-là également, revient sur le tapis le projet de construction d'une résidence funéraire dans les limites de la cité de Sainte-Foy; commencée à l'automne, la bâtisse est prête le printemps suivant, devenant ainsi la septième en son genre, outre celle de la rue St-Valliers, à s'ajouter aux actifs de l'entreprise.

En 1966, celle-ci est mise en évidence une fois encore, lorsque ses services sont requis pour mener à bien les obsèques du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, M. Paul Comtois. Presque simultanément se présente à elle l'opportunité de se départir de sa propriété de la rue Saint-Cyrille, tout en ayant l'occasion d'en acquérir une autre dans la municipalité de Charlesbourg; les administrateurs consentent aux deux transactions, assurant par à la compagnie une nouvelle possibilité d'expansion. On pourrait ajouter à tous ces faits que la compagnie Germain Lépine Ltée s'est vue confier au cours de son existence, les funérailles de plusieurs autres hauts dignitaires, tant ecclésiastiques que laïques; citons parmi ceux-ci, les trois autres cardinaux subséquents au cardinal Tachereau, qui se sont succédés à la tête du diocèse de Québec.



Quant à l'organisation de la compagnie, elle ne signifie rien de complexe; son organigramme est tout ce qu'il y a de plus réduit. Disons, tout d'abord que les trois actionnaires sont également administrateurs et officiers du conseil d'administration. De plus, comme les employés ne sont pas plus d'une vingtaine, les cadres subalternes sont absolument, inexistant; en effet, on ne sent aucunement le besoin de nommer des intermédiaires, tels que contre-maîtres, chefs de divisions etc... D'ailleurs une telle initiative serait parfaitement superflue, étant donné le nombre plutôt modeste des dirigés. Les ordres passent donc directement des administrateurs aux employés, ce qui a le don d'éliminer une foule de complication. En ce qui concerne le personnel lui-même, on constate de façon frappante que les deux extrêmes seulement se retrouvent pour ce qui est du nombre d'années de service; c'est-à-dire que certains ne travailleront que quelques années pour la compagnie et abandonnent, alors que les autres sont à son emploi depuis au moins vingt ans. Parmi ceux-ci, plusieurs apparaissent comme indispensables à l'entreprise, étant les facteurs essentiels de son dynamisme depuis plusieurs années.

Néanmoins, le nombre des employés est passablement moindre que ce qu'il était il y a quelques décennies. Cette réduction s'est d'abord amorcée lorsque le chiffre d'affaires de la fabrique de cercueils s'est mis à péricliter. C'est que, pour pouvoir faire face à la concurrence dans ce domaine, la compagnie aurait été forcée de se consacrer uniquement à ce travail, afin de rivaliser avec les firmes croissantes dont c'est la spécialité; ce qui était impossible. C'est pourquoi, on a assisté à une baisse considérable de la production, rendant nécessaire la mise à pied de la majeure partie de la main d'oeuvre utilisée pour cette tâche. De plus, certains autres ont subi le même sort, lorsque les dirigeants de l'entreprise ont pris sur eux de se départir des chevaux; il a fallu alors réduire le personnel, puisque quelques travailleurs étaient confinés exclusivement à l'entretien de ces bêtes. L'équipe actuelle a surtout pour mission d'assurer les services ambulanciers et d'oxygène, ainsi que l'entretien des propriétés de la compagnie, bien que quelques-uns oeuvrent, encore aujourd'hui, dans la « Manufacture ».

Le syndicalisme est inexistant chez les employés de « Germain Lépine Ltée », mais une tendance au regroupement s'est manifestée dernièrement chez leurs collègues des autres firmes québécoises, opérant dans le même champ d'activité. Néanmoins le personnel de l'entreprise ne voit pas cette institution comme urgente, non pas que sa situation soit idéale, mais parce qu'il bénéficie déjà de maints avantages marginaux, et que ses conditions de travail s'améliorent constamment, sans qu'il ait à recourir à des pressions trop grandes sur les dirigeants. De plus, tous les problèmes internes qui peuvent survenir se règlent sans trop de fracas, étant donné que les employés sont en contact permanent avec la direction, en plus de former une association interne conjointe avec celle-ci, moyen supplémentaire de communication entre les deux groupes.

L'administration est assurée par l'équipe des trois actionnaires secondés par un petit groupe de personnes versées dans le travail de bureau. Les trois administrateurs se réservent les décisions mi-portantes relatives à la politique et à la gestion de la compagnie, laissant la tenue des livres et le maniement des comptes à leurs auxiliaires. Cependant, contrairement à ce que l'on rencontre dans la très grande majorité des autres domaines d'activités, les clients font directement affaire avec les membres de la direction, ce qui constitue une tâche de plus pour ces derniers.



En effet, lorsque les gens, pour cause de mortalité, recourent aux services de la compagnie, c'est presque toujours avec l'un des actionnaires qu'ils concluent les ententes nécessaires.

Il est un problème qui concerne non seulement la compagnie Germain Lépine Ltée, mais aussi toutes les entreprises analogues, qui dispensent des services funéraires; surtout dans la province de Québec; ce problème, c'est le fait que l'on s'élève parfois contre la montée en flèche des frais dans ce domaine, au cours du dernier quart de siècle, et que, souvent, on les juge excessifs. En réponse à cela, disons, tout d'abord, que cette hausse rapide est réelle, mais que, par contre, elle est due principalement à un changement de coutume des individus. En effet, en plus d'avoir eu à faire face, comme tout le monde, à une augmentation assez forte des salaires, des taxes, des impôts et des prix sur tous les produits, la maison Lépine a été contrainte de se lancer dans des dépenses d'immobilisation.

C'est que, surtout depuis vingt-cinq ans, les gens ont de plus en plus l'habitude, tant pour des motifs sentimentaux que pratiques, d'utiliser comme « chapelle ardente » pour leurs défunts, les « résidences funéraires », des entreprises de pompes funèbres, de préférence à leur propre domicile. C'est pourquoi, la compagnie Germain Lépine Ltée s'est pliée à cette tendance, afin de répondre à la demande de la population; Ainsi en 1941, comme nous l'avons vu, elle fait l'acquisition de son premier « salon funéraire », puisqu'auparavant ces immeubles ne présentaient aucune nécessité, Les corps des défunts étant maintenus à leur résidence privée, jusqu'à l'heure des funérailles. Ces déboursés entraînés par l'achat d'immeubles représentent des obligations supplémentaires pour l'entreprise; aussi est-il bon d'y songer deux fois avant de qualifier les frais funéraires d'excessifs. Pour nous en convaincre, qu'il nous suffise de constater combien souvent les entreprises de pompes funèbres doivent faire appel à la dette de long terme comme mode de financement.

Le service d'ambulance occupe une place très importante au sein de la compagnie, qui le dispense depuis au-delà de quarante ans, avec des véhicules motorisés. Ce genre d'activité requiert une catégorie assez particulière d'individus; car, ceux-ci doivent être dotés d'un sang-froid assez extraordinaire, tout en faisant montre de beaucoup de sensibilité. De plus, il leur faut présenter des qualités d'expert au volant, alliées à des connaissances théoriques très étendues bien que superficielles. On peut dire que Germain Lépine Ltée a de tels hommes à son emploi, et c'est ce qui lui permet de maintenir son service d'ambulance en opération, vingt-quatre heures par jour. Cependant, la concurrence sévit même dans ce secteur; et celle-ci a été à l'origine d'incidents très déplorables, par le passé; devant une telle situation, la cité de Québec songe à retirer le service des mains de particuliers. Cependant, après avoir considéré le déboursé et les problèmes conséquents à ce geste, les conseillers se ravisèrent, considérant qu'après tout l'entreprise privée donnait pleine satisfaction.



Comme on le sait, en effet, une entreprise est le reflet de l'évolution économique générale en ce sens que par elle nous pouvons connaître les crises et les périodes de prospérité au cours des siècles du pays ou de la région même qu'elle habite. Ainsi, il nous est possible de dire que l'entreprise est d'abord celle d'un milieu, d'un marché et enfin d'une technique.

En étudiant l'évolution de l'entreprise « Germain Lépine Ltée », nous constatons à première vue qu'il s'agit d'une entreprise de services, tels les transport des malades et des accidentés, l'embaumement du cadavre et les services funéraires. De là, à cause du type même de l'entreprise, certains phénomènes spéciaux et particuliers s'y appliquent, phénomènes que l'on ne rencontre pas chez les autres types d'entreprises.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une entreprise dont l'utilité est indispensable au peuple québécois. La renommée et son nom sont désormais établis pour toujours et quelle que soit l'évolution économique future du pays et de la province de Québec, celle-ci sera toujours importante aux yeux du public comme elle l'est de nos jours, et elle n'a pas à s'inquiéter pour le choix de ses clients dans l'avenir. Certes, si au cours des années à venir, des périodes de sécession surviennent, l'entreprise en subira des conséquences néfastes. Mais aux yeux du public, elle sera toujours importante et nécessaire du fait que les services qu'elle dispense sont incontrôlables par le public, c'est-à-dire que les gens ne peuvent décider d'eux-mêmes du jour de leur mort, des accidents qu'ils auront à rencontrer, etc... et de états de chose surviendront toujours quel que soit le niveau de vie des individus et quelle que soit la croissance économique et même médicale.

En effet, la science médicale est avant tout un bien primordial et des plus importants aux yeux du public; il est nécessaire que cette science prolonge par ses découvertes le niveau de vie de l'individu, mais la population tendant à augmenter (la population québécoise atteignait 5,712,000 habitants en janvier 1966, soit 28.9% de la population canadienne et depuis le recensement de 1961, la population du Québec a augmenté de 8.6%); les accidents étant de plus en plus nombreux de nos jours et les besoins de transport pour les malades étant constamment nécessaire, il est évident que l'avenir de la compagnie, sans être optimiste à l'extrême, se développera certes à un rythme lent, mais régulier. Il convient toutefois de noter que la population québécoise en janvier 1965 et 1966 s'est accrue de 1.6%, soit un taux légèrement moindre que celui de 1964. En dépit d'une baisse constante depuis 1954, le taux d'accroissement naturel au Québec reste supérieur à celui de l'Ontario. Le fait que, au regard des besoins croissants de main-d'oeuvre qualifiée, l'augmentation annuelle de la population québécoise soit moins rapide actuellement que ce n'était le cas auparavant, entre autres facteurs, incité le gouvernement du Québec à élaborer une politique d'immigration qui lui soit propre.

En plus de ces quelques notions préliminaires, nous porterons un jugement personnel sur l'avenir de l'économie de la province de Québec. D'après le bureau de recherches économique, l'économie du monde occidental en 1965 a été marqué par le ralentissement du taux de croissance en Europe d'une part, et par l'expansion sans précédent de l'Amérique Nord. Le taux de croissance économique du Canada et du Québec a dépassé celui des États-Unis.



Au Canada, comme au Québec, la prospérité surtout en fin d'année a dépassée les prévisions. Le taux de croissance économique a atteint 6.5 % au Canada : 6.1% au Québec.

D'après les récentes données effectuées sur le développement économique du Québec par le Ministère de l'Industrie et du Commerce dans un livret intitulé « La situation économique-Québec 1965 », des emplois, au nombre de 85 000 ont été créés en 1965. Il y eut une diminution graduelle du nombre des chômeurs - plusieurs secteurs tels le papier, le matériel de transport et les produits chimiques tendent à se développer à cause d'une demande en forte expansion - au seul chapitre de la construction, les immobilisations se sont accrues au nombre de 267 millions de dollars, soit une hausse de 69.2% par rapport à 1964 - et enfin amélioration graduelle dans la pêche, dans tous les secteurs de la production - dans l'industrie forestière et dans la production d'énergie.

De ce fait, il est juste, selon notre avis, de présumer sans crainte, un avenir économique des plus favorables pour la province de Québec. D'après la tendance des dernières années, la valeur des expéditions dans le secteur de la fabrication s'est accrue de 600 millions de dollars. Par suite, les changements apportés à ce secteur ont été à l'avantage de biens durables. Aussi, caractérisés par un taux de productivité et un niveau de salaires relativement élevés, ces industries contribuent fortement à la croissance économique. De plus, le fait que les branches fabriquant ces produits durables augmentent plus rapidement que celles produisant des biens non-durables, reflète la tendance expansionniste de l'économie.

Par ailleurs, le dynamisme de l'industrie textile et l'industrie chimique nous incitent à voir l'avenir dans des perspectives très favorables. En effet, par l'amélioration de son équipement et de la qualité ses produits, l'industrie textile a réussi à étendre son marché au-delà des frontières, surtout en Europe. Quant à l'industrie chimique, les possibilités accrues d'utilisation de ses multiples produits au Québec en font une industrie clé pour l'avenir.

Ensuite, l'évolution des industries d'appareils et fournitures électriques et du matériel de transport pourraient à la longue devenir une des industries prépondérantes au Québec. Aussi, malgré l'absence de l'industrie automobile au Québec, l'installation de deux usines de montages, dans l'industrie du matériel de transport, a comblé à ce manquement: « soit la General Motors et la Société de Montage d'Automobiles. Delà, peut-on s'attendre, par suite de la mise en exploitation de ces deux usines, à une forte augmentation de la valeur de la production dans les années à venir et cette industrie pourrait devenir une des plus importantes.